

Fin des mandats cash de la Banque postale

A compter du 1^{er} janvier 2018, la Banque postale supprime le mandat cash. Il est remplacé, en 2018 seulement, par le « mandat justice ».

*Vous avez un proche en prison :
comment envoyer et recevoir de l'argent ?*

■ Comment lui envoyer de l'argent ?

- Vous pouvez lui envoyer de l'argent par virement bancaire. C'est la formule la plus simple et la plus rapide : son compte est crédité 2 à 4 jours après votre virement.

- Si vous n'avez pas de compte bancaire, la Banque postale vous propose une solution temporaire (uniquement en 2018) : le mandat justice.

L'imprimé n'est pas disponible dans les bureaux de poste : vous pouvez le récupérer dans les accueils famille en attente de parloir ou vous faire envoyer l'imprimé par votre proche incarcéré (il peut récupérer l'imprimé auprès du régisseur).

L'imprimé rempli est à remettre dans un bureau de poste.

Attention : l'argent sera versé sur le compte nominatif du détenu dans un délai de 8 à 12 jours.

D'autres opérateurs (*Western Union, RIA, MoneyGram, Tempo, Sigue*) assurent également ce service, à des tarifs divers, mais ne disposent pas tous d'un réseau de distribution développé.

■ Comment recevoir de l'argent de votre proche détenu ?

Votre proche peut vous envoyer de l'argent uniquement par virement bancaire.

Pour adresser de l'argent à votre proche par virement bancaire, il suffit :

- de demander un RIB à l'établissement pénitentiaire (régie des comptes nominatifs), que vous indiquerez comme « bénéficiaire »
- de préciser les nom, prénoms et numéro d'écrou de votre proche.

Pour le mandat justice, vous devrez de même préciser les nom, prénoms et numéro d'écrou de votre proche.